

YVES FOURNEL

ADJOINT AU MAIRE DE LYON
DÉLÉGUÉ A L'ÉDUCATION
ET À LA PETITE ENFANCE,
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Lyon le, 26 octobre 2012

Madame, Monsieur

Trois syndicats de la ville de Lyon ont déposé des préavis de grève dans les écoles les 25 et 26 octobre, ainsi que les 12 et 13 novembre pouvant conduire à des fermetures des restaurants scolaires.

La Ville de Lyon est consciente des difficultés que vous rencontrez pour vos enfants qui peuvent ne pas être accueillis au restaurant : soyez assurés qu'elle met tout en œuvre pour limiter la gêne occasionnée. Des discussions avec les organisations syndicales se poursuivent.

A cette occasion, l'ensemble des problèmes rencontrés a été débattu. La ville de Lyon depuis de nombreux mois, s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de ses personnels en étroite collaboration avec l'ensemble des organisations syndicales.

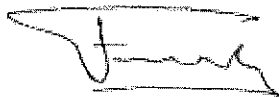
Nombre d'entre vous se posent des questions sur notre mode d'organisation à l'occasion de ces mouvements. Le droit de grève est un droit constitutionnel que la ville de Lyon respecte. Par conséquent elle ne peut pas anticiper un service de substitution; seuls les mouvements de grève décidés par les enseignants nous obligent par la loi de 2010 à mettre en place un service minimum.

Si des associations de parents le demandent, la Ville de Lyon est prête à mettre à leur disposition sous leur responsabilité une salle dans l'école leur permettant d'accueillir les enfants munis d'un pique-nique fourni par les familles : une convention avec procédure accélérée leur sera accordée mail : viescolaire@mairie-lyon.fr)

Nous sommes cependant confrontés à une situation exceptionnelle les 12 et 13 novembre dans la mesure où nous ne pouvons pas prévenir, du fait des vacances, les parents à l'avance, de l'ouverture ou de la fermeture de leur restaurant scolaire. La ville va poursuivre les discussions avec les organisations syndicales. Pour des raisons de sécurité, et à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'assurer le service normal de restauration, les enfants seront accueillis ces jours-là avec un encadrement minimum et un repas froid fourni par la Ville.

Je veux réaffirmer la volonté de dialogue de la Ville qui souhaite un service de qualité qui prend en compte l'intérêt des familles et des agents et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleurs.

Yves FOURNEL



Adjoint au Maire
Délégué à l'Education et à la Petite Enfance



VILLE DE LYON

HÔTEL DE VILLE - 1, PLACE DE LA COMÉDIE - 69205 LYON CEDEX 01 - FRANCE - TÉL. + 33 (0)4 72 10 52 40 - TÉLÉCOPIE + 33 (0)4 72 10 52 45
yves.fournel@mairie-lyon.fr - Accès métro : " Hôtel de Ville - Louis Pradel " - Accès bus, lignes n° C3-C13-C18